

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHU DIJON BOURGOGNE

30 septembre 2024

Samu 21, déjà 50 ans !

Au cœur du CHU Dijon Bourgogne, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, les professionnels du Samu 21 sont mobilisés, répondant au 15 pour porter assistance aux personnes confrontées à des problèmes de santé en Côte-d'Or et dans la Nièvre. Chaque jour, le téléphone sonne plus de 1 250 fois en moyenne. Lorsque la situation l'exige, le Samu 21 déclenche l'intervention l'une des 5 équipes médicalisées du service mobile d'urgence-réanimation (SMUR) qui se rend auprès des patients en ambulance ou en hélicoptère. À l'occasion du cinquantième anniversaire de la création du Samu 21, découvrez le fonctionnement du service d'urgence médicale du CHU, un des tous premiers créés en France, et l'engagement exceptionnel des femmes et des hommes qui y travaillent !

Le Samu, qu'est-ce que c'est ?

C'est le **service d'aide médicale urgente**. Sa mission la plus connue, c'est la gestion du « centre 15 ». Ce centre de réception et de régulation des appels d'urgence est situé dans une salle dédiée du CHU qui porte le nom de Simone-Veil, la ministre de la Santé et de la Famille qui créa le numéro unique d'appel des urgences médicales (le 15) en 1979. Cette infrastructure téléphonique assure **une écoute médicale H24**, auprès de toutes les personnes qui composent le 15 depuis la Côte-d'Or et la Nièvre.

Le centre 15 de Dijon assure également, depuis l'été 2023, la régulation de l'accès à l'accueil des urgences du CHU. Cela signifie que les patients ne doivent plus se présenter à la porte du service sans avoir, au préalable, contacté le 15. Ils ne se rendront à l'hôpital que si le médecin régulateur les invite à le faire. Ce dispositif de régulation concerne les urgences du CHU mais aussi celles de l'Hôpital privé Dijon Bourgogne et celles de Nevers, sur décision de l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté.

Tous les appels sont pris en charge par un assistant de régulation médicale (ARM) et bénéficient d'une régulation médicale par un médecin qui prend toutes les décisions et mesures nécessaires pour le patient. Ce concept de régulation médicale est une spécificité française.

Plusieurs décisions sont possibles après un appel au 15 :

- L'envoi d'une équipe médicalisée du SMUR. Le territoire couvert par le centre 15 de Dijon comprend plusieurs SMUR : outre deux équipes médicalisées à Dijon, le CH de Beaune, le CH de Châtillon-sur-Seine, le CH de Semur-en-Auxois disposent chacun d'une équipe, tout comme les CH de Cosne-sur-Loire, de Decize et de Nevers. Les SMUR de Dijon et de Nevers sont dotés chacun d'un hélicoptère qui complète les moyens terrestres.
- L'envoi d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) du service départemental d'incendie et de secours (Sdis).
- L'envoi d'une ambulance privée.
- L'invitation à se rendre à l'hôpital par ses propres moyens.
- L'orientation du patient vers un médecin libéral, généraliste ou spécialiste.
- Une prescription médicale nécessitant de se rendre en pharmacie.

Page 1 | 4

- Des conseils à suivre en attendant de solliciter une consultation chez un médecin ultérieurement.

Le Samu remplit d'autres missions :

- Il prépare et organise les plans de secours qui sont déclenchés en cas de situation sanitaire exceptionnelle, en particulier lors d'événements où sont déplorées de nombreuses victimes (Novi) : accident de train ou d'avion, attentat, explosion d'immeuble, catastrophe naturelle, drame industriel... Cette organisation spécifique requiert une coordination d'un grand nombre de services du CHU et d'acteurs de la chaîne de secours (Sdis, forces de sécurité intérieure, protection civile)), ce qui justifie des exercices d'envergure comme celui réalisé à Dijon le 28 novembre 2023, sous l'égide du préfet de la Côte-d'Or, simulant une tuerie de masse au stade Gaston-Gérard.
- Il assure la formation des professionnels aux soins d'urgence, grâce au **Centre d'enseignement des soins d'urgence (Cesu)** du CHU. Il contribue également à l'éducation sanitaire et à la prévention auprès du plus grand nombre, ainsi qu'à la recherche médicale.

Dates-clés

1960. Face à la recrudescence des accidents de la route, le CHU Dijon Bourgogne se dote d'un service ambulancier de relève et de réanimation des blessés de la route. C'est **la première pierre du dispositif d'assistance médicale d'urgence** assuré hors les murs de l'hôpital. Pour la seule année 1965, ce service spécialisé effectue 1 800 interventions auprès de blessés de la route.

1968. Trois ans après leur création officielle par l'État, l'hôpital de Dijon est le deuxième de France (après celui de Montpellier) à se doter d'un **service médical d'urgence et de réanimation (SMUR)**. Le principe du SMUR avait été posé par le professeur Maurice Cara, à Paris, dès 1956 : il s'agissait, pour des anesthésistes dépêchés chez les patients, d'apporter assistance à leur domicile à des personnes en difficulté respiratoire, à l'époque des épidémies de poliomyélite.

1970. Dijon est la troisième ville de France (après Toulouse et Strasbourg) à se doter d'un **service d'aide médicale urgente (Samu)**. Ce « standard » destiné à « sauver des vies à tout prix » est joignable via un numéro de téléphone local (à l'époque le 41 12 12). Le concept du central téléphonique recevant les appels relevant de l'urgence médicale avait été posé à Toulouse par le professeur Louis Lareng dès 1968. La création officielle des Samu en France n'interviendra qu'en 1986.

1979. Mise en place du **numéro unique d'appel pour les urgences médicales, le 15**.

1987. Le SMUR de Dijon est doté d'un **hélicoptère dédié et permanent** ; jusqu'alors (depuis 1970), un appareil Alouette III était mis à disposition par l'armée, seulement pendant la période estivale, principalement pour assurer le secours sur autoroute.

1999. Création de la cellule d'urgence médicopsychologique (Cump).

2002. Arrivée des médecins libéraux au sein du centre 15, via l'association de régulation des médecins libéraux (Aremel).

2013. Inauguration de la nouvelle salle Simone-Veil abritant le centre 15, au sein du nouvel hôpital du Bocage.

2018. Prise en charge par le Samu 21 des appels au 15 en provenance de la Nièvre.

2021. Mise en place du **service d'accès aux soins (S@S)** : le centre 15 est structuré pour répondre à l'aide médicale urgence et aux soins non programmés si le recours au médecin traitant n'est pas possible.

2022. Déploiement d'**équipes paramédicalisées** au sein du SMUR de Dijon. La même année, le CHU est désigné établissement de référence régionale dans le cadre de l'organisation de la réponse sanitaire en cas de situation sanitaire exceptionnelle pour les afflux massifs de victimes, les risques nucléaires et chimiques, ancrant pleinement le SAMU21 dans son rôle de recours et d'expertise régionale.

Le Samu 21, comment ça marche ?

Bienvenue au **centre de réception et de régulation des appels (CRRA)**, plus simplement baptisé « centre 15 ». Un véritable centre névralgique et opérationnel, où le rôle de chacun est clairement défini.

□ Quand un appel arrive, l'objectif est d'effectuer le « décroché » le plus rapide possible : 97 % des appels 15 reçus au Samu 21 sont pris en charge en moins d'une minute. C'est un(e) **assistant(e) de régulation médicale (ARM)** qui répond d'abord et pose d'emblée trois questions : où se trouve le patient ? quel est le numéro de téléphone de l'appelant ? quel est le problème ?

□ Si l'appel concerne une **détresse vitale** (par exemple un arrêt cardiaque, une pendaison...), la procédure prévoit l'envoi immédiat d'une équipe médicalisée déclenché par l'ARM.

□ Dans tous les autres cas, l'ARM transfère l'appel, selon le degré de gravité estimé, à un médecin régulateur hospitalier ou à un médecin régulateur libéral présent H24 au centre 15. Ce **médecin régulateur** joue un rôle déterminant : c'est lui qui va choisir la solution qui lui paraît la plus adaptée : envoi du SMUR, d'un VSAV, d'une ambulance privée, recours à la médecine libérale ou simple conseil...

Si l'appel concerne une personne en détresse psychique voire qui menace de se suicider, l'appel peut être transféré à la **cellule 3114** (numéro national de prévention du suicide), située dans une salle voisine du CRRA.

□ Si le médecin régulateur décide l'engagement de moyens d'intervention, c'est un ARM qui déclenche l'intervention du SMUR ou prend contact avec le Sdis ou avec une société d'ambulances. L'ARM assure de bout en bout la **gestion de l'intervention**.

Les opérateurs du CRRA disposent de quatre écrans sur lesquels s'affichent notamment les informations relatives à l'appel en cours mais également une carte géographique permettant de localiser avec précision le lieu où intervenir.

Les assistant(e)s de régulation médicale sont des personnes clés dans le dispositif de l'appel d'urgence. Ils / elles bénéficient d'une formation d'une année (1 470 heures). L'un des 19 centres agréés en France pour dispenser cette formation est le campus paramédical du CHU Dijon Bourgogne, qui a mis en place une filière de formation des ARM en septembre 2022.

Chiffres-clés

- Centre 15 de Dijon : **450 000 appels** en 2023.
- **18 postes d'écoute** au centre 15 de Dijon ; son extension programmée permettra de doubler ce nombre à l'horizon 2025.

- Chaque année, le Samu 21 déclenche environ : **4 500 interventions du SMUR de Dijon**, 40 000 interventions des sapeurs-pompiers, 50 000 interventions d'ambulances privées.
- Le SMUR de Dijon dispose de **5 ambulances de réanimation + 1 hélicoptère** basé au CHU + **2 véhicules légers médicalisés + 1 véhicule tout-terrain + 1 ambulance spécialisée dans le transfert interhospitalier pédiatrique et néonatal** (SMUR pédiatrique) + 1 PC mobile + 1 véhicule de transport de matériels en cas d'événement **Novi** (nombreuses victimes).

Le 112 est le numéro européen gratuit d'appel d'urgence. Créé en 1991, il est opérationnel en France depuis 1999. Selon les départements français, les appels passés depuis ce numéro sont réceptionnés par le centre 15 ou par le Sdis (qui gère le 18). En Côte-d'Or, ce sont les sapeurs-pompiers qui reçoivent le 112. Le 112 ne remplace pas les numéros d'urgence nationaux (15, 17, 18).

Le Samu, un service du département universitaire de médecine d'urgence (DUMU)

Le DUMU gère **plusieurs services qui traitent d'urgence médicale** :

- Le service d'accueil des urgences adultes, dont les nouveaux locaux au sein du Bocage Central Nord-Est sont en service depuis le 28 novembre 2023.
- Le Samu 21 – centre de réception et de régulation des appels (centre 15)
- Le SMUR de Dijon
- La permanence d'accès aux soins de santé (Pass)
- L'unité médicale d'urgence
- Le centre d'enseignement des soins d'urgence (Cesu) du CHU de Dijon

Le service compte environ 240 personnels. En son sein, **Samu et SMUR, qui représentent le secteur préhospitalier, regroupent environ 160 agents** dont une trentaine de médecins urgentistes ou anesthésistes-réanimateurs, une quarantaine de médecins libéraux, 50 assistants de régulation médicale (ARM), 15 infirmiers, 20 ambulanciers et du personnel administratif.

Le SMUR de Dijon est équipé pour intervenir dans la grande région dijonnaise grâce à son **parc d'ambulances de réanimation**, auxquelles s'ajoute des véhicules légers contenant le même matériel médical mais sans pouvoir transporter de patient. Ces véhicules jaunes et blancs, reconnaissables à leur double sirène américaine / française, embarquent trois personnels : un médecin urgentiste, un infirmier et un ambulancier. Actif H24, le SMUR est « déclenché » par le centre 15 : l'équipe a moins de trois minutes pour quitter l'hôpital. À bord de l'ambulance, se trouvent tous les matériels que l'on trouve dans une unité de réanimation : respirateur, scope, échographe, pharmacie complète, ainsi qu'un sac d'intervention porté à dos d'homme, un second sac spécialisé dans la prise en charge des jeunes patients, et des kits adaptés à des cas spécifiques (brûlures, drains thoraciques, accouchement, « damage control » pour des blessures graves...).

Le SMUR de Dijon dispose également d'un hélicoptère. L'appareil actuellement en service a été inauguré en mai 2021 : il s'agit d'un H145 T2 fabriqué par Airbus, doté de technologies dernier cri dont le vol de nuit qui lui permet de prendre le relai des autres SMUR de la région dont les hélicoptères ne volent plus à la nuit tombée. Auparavant basé à l'aéroport Dijon-Bourgogne, **cet hélicoptère est désormais positionné en journée au CHU**, depuis qu'une seconde hélisation a été construite sur le toit de l'hôpital François-Mitterrand en 2022.